

RÈGLEMENTS

PATINEURS

- Les sessions appartiennent au Club, non aux entraîneurs.
- Il est entendu que le port de vêtements de patinage seulement est autorisé pour les patineurs (euses). Les jeans sont défendus.
- Les patineurs (euses) portant les cheveux longs doivent les attacher à l'arrière par mesure de sécurité et avoir le visage dégagé en tout temps.
- La gomme à mâcher est strictement interdite ainsi que toute nourriture.
- La politesse envers les entraîneurs, les bénévoles et le respect des autres patineurs (euses) sur la glace et hors glace sont obligatoires.
- Il est entendu qu'il doit toujours y avoir un entraîneur sur la glace. Aucun patineur (euse) n'est autorisé à se rendre sur la glace si aucun entraîneur n'est présent.
- On demande aux patineurs (euses) de quitter rapidement la glace à la fin de leur session, en particulier si la resurfaçeuse (zamboni) est présente
- Tout patineur (euse) qui ne respecte pas ces règlements peut se voir interdire l'accès à la glace.
- Le port d'accessoires comme un foulard, des grandes boucles d'oreilles ou tout objet pouvant gêner les mouvements sont strictement interdits

Pour les programmes Pré Patinage Plus et Patinage Plus :

L'arrivée dans les chambres doit se faire au moins 10 minutes avant le début des cours. Pour éviter tout risque d'accident, nous demandons :

- aux patineurs et patineuses de rester assis dans leur chambre jusqu'à ce que la responsable leur permette l'entrée sur la glace.
- aux parents, lorsque le cours est terminé, d'attendre que les patineurs et patineuses soient tous sortis de la glace pour accéder au corridor des chambres.

Afin de ne pas nuire à la bonne marche du cours, les parents ne doivent pas communiquer avec leur enfant ou les assistants durant des leçons. Vous pouvez vous adresser à la responsable du Patinage Plus **APRÈS** le cours pour tout ce qui touche les leçons.

PARENTS

Le rôle des parents dans la pratique d'un sport est primordial

Le sport peut contribuer à la santé, à l'équilibre et au développement personnel

<u>Le bien-être de mon enfant est prioritaire et plus important que la performance et la victoire</u>

En tant que parent :

- Je me souviens qu'il s'agit d'un sport pour les jeunes et qu'il y participe pour son plaisir et non le mien
- Je respecte le travail des entraîneurs and des bénévoles
- Je peux reconnaître une bonne performance de mon enfant ou des autres compétiteurs
- J'accepte les limitations de mon enfant et je suis réaliste sur ses performances
- J'apprends les règles pour améliorer ma compréhension vis-à-vis des entraîneurs et des officiels
- Les enfants ne sont pas de petits athlètes adultes miniatures
- J'encourage mon enfant à traiter les entraîneurs, bénévoles et autres patineurs avec respect et politesse et je lui enseigne l'esprit sportif
- Je ne tolère ou encourage la violence verbale, psychologique ou physique
- Lorsque je m'entretiens avec l'entraîneur, je le fais respectueusement et en privé

POLITIQUES DE SÉCURITÉ

Pour tous les programmes :

Pour assurer le bon ordre et par mesure de prudence sur la glace, il est demandé :

- 1. d'attacher les cheveux s'ils sont longs ;
- 2. de garder les mitaines ou les gants dans les mains, ne jamais les déposer sur le bord de la bande ou sur la patinoire ;
- 3. de respecter le patineur qui fait son solo ;
- 4. de ne pas jaser en petits groupes ;
- 5. de ne pas s'asseoir sur les bandes ;
- 6. de se relever rapidement après une chute ;
- 7. de voir à ce que toutes les portes de la patinoire soient fermées ;
- 8. de respecter le ratio d'**UN** parent par patineur dans les chambres qui sont réservées aux patineurs et entraîneurs.
- 9 de ne porter aucun accessoires comme un foulard, des grandes boucles d'oreilles ou tout objet pouvant gêner les mouvements

Aucune parole et/ou geste blessant ne sera toléré envers un entraîneur, un assistant de programme, un patineur, un membre du conseil d'administration ou toute autre personne (parent, patineur ou autre).

Si un tel cas se présente :

- à la 1^{re} offense, les parents seront avertis par un membre du conseil d'administration;
- à la 2^{ème} offense, le patineur sera privé d'une semaine de patinage;
- à la 3^{ème} offense, le patineur sera exclu du CPARV sans remboursement.

Si le patineur ou la patineuse, pour quelque raison que ce soit, nuit au bon fonctionnement du groupe :

- 1^{er} avertissement : exclu pour un cours ;
- 2^e avertissement : exclu pour deux cours :
- 3^{ème} avertissement : exclu du CPARV, sans remboursement.

Tout parent ou patineur qui se sent lésé dans ses droits doit faire une plainte écrite qui sera étudiée par le conseil d'administration en place.